



U.S. MORDELLES
BADMINTON



Saison
2009-2010

Tournoi Minime Simple homme et femme
du 15 novembre 2009
à Mordelles

Règlement

Art 1 : Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBA.

Art 2 : Tout joueur ou joueuse devra avoir sa licence le jour du tournoi ou à défaut une attestation sur l'honneur du club et une pièce d'identité.

Art 3 : Les joueurs non présents sur le terrain 5 minutes après l'appel de leur match seront déclarés forfaits.

Art 4 : Le comptage des points se fait selon les règles de la FFBA. Les matches se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.

Art 5 : En poule, le gagnant arbitre le match suivant. Dans le tableau final, c'est le perdant qui arbitre.

Art 6 : Les volants (Yonex Mavis 300) sont à la charge de l'organisateur. Si les joueurs veulent jouer en volants plumes, ils sont à leur charge.

Art 7 : Les terrains ne sont accessibles qu'aux joueurs appelés et aux arbitres.

Art 8 : La durée d'échauffement est de 3 minutes à partir du moment où les 2 joueurs sont sur le terrain.

Art 9 : Seul un représentant peut poser réclamation à la table de marque.

Art 10 : Tout joueur s'absentant de la salle doit le signaler au juge arbitre sous peine de disqualification.

Art 11 -Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le temps d'arbitrage est compté comme temps de repos.

Art 12 : En cas de forfait, les droits d'engagements ne sont pas remboursés.

Art 13 : Le Juge Arbitre de la compétition est Marie Pierre COUDRAIS. Les décisions du juge arbitre et de l'organisation sont sans appel.

Art 14 : Il est interdit de fumer dans la salle où se déroule la compétition.

Art 15 : Le présent règlement sera affiché le jour de la compétition.

Art 16 : Tout joueur inscrit au tournoi adhère à ce règlement.

Le comité d'organisation